

LES REQUÉRANT.E.S D'ASILE ET LA MAÎTRISE DU FRANÇAIS: UN PARCOURS ENTRE INTÉGRATION ET EXCLUSION

Amar und Mikile sind Asylsuchende. In der Schweiz droht ihnen am Anfang eine Ausschaffung nach Italien, gemäss dem Dublin-System. Hilfe bekommen sie vom Kollektiv R., das ein Zufluchtsort in einer besetzten Kirche organisiert. Seit einigen Monaten wohnen sie nicht mehr in der Kirche, sondern selbstständig. Im folgenden Artikel erzählen sie ihren Parcours als Asylsuchende und diskutieren die Wichtigkeit des Beherrschens der Empfangssprache, wenn man über seine Rechte verfügen will.

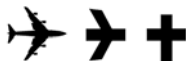
● Amar Mohammed Ali, Mikile Zeray & Sophie Guignard Collectif R

Amar Mohamed Ali, 22 ans. Amar parle tigré, arabe et français. Requéant d'asile. Il est depuis 2 ans en Suisse et milite au *Collectif R* depuis ses débuts, en mars 2015.

Mikile Zeray, 25 ans, parle tigrigna. Requéant d'asile depuis 2 ans et demi en Suisse, il milite au *Collectif R* depuis ses débuts également.

Sophie Guignard, 29 ans. Enseignante à l'école secondaire et assistante en sciences politiques à l'université de Berne. Militante au *Collectif R* et à *Droit de rester*.

COLLECTIF R



Le premier mot qu'Amar et Mikile ont appris, c'est «merci». Parce que c'est simple et qu'ils l'entendaient tout le temps. Après, ils ont entendu beaucoup d'autres choses, beaucoup d'autres mots, mais peu étaient intelligibles.

Amar et Mikile sont arrivés en Suisse après un parcours difficile, périlleux et fatal pour de nombreux compagnons de voyage. L'eldorado tant espéré ne se trouvait pas en Italie, où les guettaient plutôt la faim, les nuits dehors et la mendicité. Ils ont continué leur route, vers la Suisse. Le hasard des choses a fait qu'Amar s'est retrouvé à Bâle et Mikile à Vallorbe.

Dans ces grands centres d'enregistrement et de procédure (CPE), on les accueille. Plutôt laconiquement, en français ou en allemand. Ils ne comprennent pas trop ce qui leur arrive. Amar a su par d'autres Erythréens rencontrés au centre qu'il devrait passer un entretien, on lui a conseillé de parler de la situation de son pays. Mikile, lui, n'a pas obtenu cette information. Pour l'entretien, il avait un traducteur du français au tigrigna. Pourtant, s'il avait su, il aurait dit autre chose. Il aurait moins parlé de lui et de

sa famille, et plus de la crise politique de son pays. Personne ne l'a préparé à cette première entrevue.

Une fois l'entretien passé, encore quelques jours d'attente au centre. Puis, un matin, sur le grand panneau où les transferts sont annoncés, ils voient leurs noms, et leur destination: Lausanne. Ils ne comprennent pas pourquoi et pour combien de temps ils vont là-bas. Mais on leur donne un billet de train et on note les correspondances sur un papier. Les chiffres, c'est facile à comprendre, même entre deux langues, ils arriveront sans encombre à Lausanne.

Là-bas, ils sont hébergés dans des abris antiatomiques souterrains (gérés par l'EVAM, l'Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants). Le temps de la procédure, ils ont droit à des cours de français, trois fois par semaine. Puis, ils reçoivent la réponse du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) à leur demande d'asile: une non-entrée en matière (NEM) due à l'application des accords de Dublin. Un trait rouge apparaît alors sous leur nom sur la liste de classe. Cela signifie qu'ils n'ont plus le droit d'assister aux cours.

L'enseignante de Mikile décide d'ignorer le trait et l'invite à rester. Il viendra tant qu'il aura les moyens de se payer le bus. L'enseignante d'Amar est plus impressionnée par la ligne rouge, elle lui signifie qu'il ne pourra pas revenir.

En tant que déboutés de l'asile, Amar et Mikile n'ont droit qu'à l'aide d'urgence, 9 francs par jour, et à une place en bunker. Durant la journée, ils ne peuvent y rester, ils doivent trouver un autre endroit de 10h à 18h.

Des centres d'accueil de jour existent, on les surnomme *Mama Africa*. Il y a du thé, des biscuits, des assistant.e.s sociaux et de la chaleur humaine. Ils y rencontrent d'autres gens, qui sont dans la même situation qu'eux. On leur parle de «Droit de rester», un collectif qui se réunit tous les lundis à la maison de quartier sous-gare, et qui a peut-être une solution pour eux. C'est ainsi qu'ils sont embarqués dans la grande aventure du refuge St-Laurent. Pendant une année, ils vivront dans la salle de paroisse de l'église occupée par le *Collectif R*¹. Sa stratégie repose sur deux principes: la protection et la visibilisation des habitants de St-Laurent. Le collectif prône la désobéissance civile: il protège les habitants du refuge, et diffuse leurs témoignages pour sensibiliser la population et monter une lutte politique.

De requérants, ils se retrouvent militants. Toutes les semaines, le collectif tient son assemblée générale. Les différents groupes de travail se réunissent aussi au refuge. Pour que tout le monde puisse participer aux réunions, des traducteurs sont présents. Un joyeux mélange de français, d'arabe, de tigrignia, de tigré et d'amharique retentit dans la petite salle de paroisse. Quand il n'y a pas de réunion de travail, c'est à l'exercice des interviews qu'il faut se plier. La presse est curieuse, on veut connaître les parcours de ces gens dont on parle tant. Petit à petit, le français devient plus présent, ils le parlent de plus en plus.

Afin de favoriser au maximum l'apprentissage du français par les requérant.e.s d'asile, il est important pour les francophones de communiquer avec ces dernier.e.s en français, même si l'anglais paraît plus facile. Des cours de français s'organisent. Un groupe hétéroclite se mobilise: des enseignant.e.s, des ancien.ne.s enseignant.e.s et des personnes qui ont simplement du temps à disposition. L'on ressort les vieux manuels scolaires et des méthodes flambant neuves: *Vite*

fait bien fait et autres *Trait d'union*. Il y a un cours de deux heures tous les jours, cinq fois par semaine.

Cette ferveur commence à porter ses fruits. Après un mois et demi au refuge, Amar comprend tout ce qu'on lui dit et essaie de répondre, y parvenant la plupart du temps. Mikile avoue avoir eu besoin de plus de temps. Il n'a été à l'aise avec le français qu'après 6 mois.

La possibilité de communiquer est là. Mais cela ne suffit pas. Il y a en effet une claire différence entre les deux mondes dans lesquels évoluent Amar et Mikele, et le français y joue deux rôles différents. Au sein du collectif, où règne la bienveillance, le français devient un facilitateur social. Il est très facile d'engager la conversation en demandant comment se lit telle ou telle chose, ou comment se prononce tel ou tel mot. Les efforts d'apprentissage des habitant.e.s du refuge sont non seulement valorisés, mais ils sont en plus considérés comme une victoire politique par le collectif.

Face aux autorités, le rapport est tout autre. Le français est un obstacle. «Au SPOP², j'ai toujours l'impression de ne plus parler français», confie Amar. Il raconte le sentiment que chaque faute commise en français entraîne chez son interlocuteur une fermeture, un refus d'entrer en matière, de communiquer avec quelqu'un qui n'a pas son niveau langagier. Les requérant.e.s d'asile sont alors confrontés à une réalité tout autre, où la notion de «communication» n'a finalement plus de sens...

La motivation des militant.e.s n'est pas toujours suffisante face aux difficultés que rencontrent les requérant.e.s dans leur parcours. On leur offre des cours de français comme langue seconde, où l'on aborde des thèmes très variés, comme la famille, les vêtements ou des scènes du quotidien, mais ces thèmes restent fortement éloignés de l'expérience vécue par les requérant.e.s d'asile en Suisse. S'ils devaient enseigner le français à des compagnons requérant.e.s d'asile, Amar et Mikile sont unanimes, il faut que ce soit utile sur le terrain, il leur faut des mots pour faire avancer leur situation. Amar proposerait par exemple une liste des 500 mots les plus utilisés, et seulement après il enseignerait de la conjugaison ou de la grammaire. Le plus important est de communiquer et de faire entendre ses droits. Comme le dit Amar: «Moi j'ai besoin de mots pour résoudre mon problème».

Le plus important est de communiquer et de faire entendre ses droits. Comme le dit Amar: «Moi j'ai besoin de mots pour résoudre mon problème».

- ¹ Les accords de Dublin stipulent que le premier pays par lequel les requérant.e.s d'asile entrent en Europe est celui qui est en charge de leur demande d'asile. C'est pour cette raison que les requérant.e.s arrivés en Suisse par l'Italie y sont menacés de renvoi.
- ² Service de la population du canton de Vaud, c'est dans cette officine que doivent se rendre régulièrement les requérant.e.s pour recevoir l'aide d'urgence ou apporter des pièces supplémentaires à leur dossier d'asile.

3 Permis de requérant.e d'asile. Ce permis n'est obtenu que lorsque le ou la requérant.e sort du système Dublin et entre dans le système régulier de l'asile en Suisse. Ce permis ne garantit pas de protection, mais une autorisation de séjour, le droit de rester sur le territoire suisse pendant la procédure, ainsi que quelques avantages, comme l'aide sociale, une aide au logement et des cours de français.

Référence bibliographique

Arendt, H. (1951). *The Origins of Totalitarianism*. San Diego: Harcourt Brace and Co.

Portrait de Mike par Mamdji
Ateliers de Photographie –
Centre de l'Etoile, p. 99



Le mot qui résume leurs expériences avec le français pendant leur parcours: la colère. Colère lorsque, ayant besoin d'un certificat, on n'arrive pas à le dire au médecin. Colère lorsque l'on doit quasiment mimer la rédaction dudit certificat. Rage, même, lorsqu'au SPOP, où l'on doit à chaque fois défendre son droit à l'aide d'urgence, parce que l'on est malade, ou que l'on souffre. Rage, effectivement, quand on reçoit un refus net et définitif face au certificat, sans vraiment comprendre pourquoi, parce que le langage manque, et parce que l'employé.e du SPOP n'est pas disposé.e à expliquer la raison de ce refus.

Il y a maintenant six mois qu'Amar et Mikile sont sortis du refuge. Mikile possède désormais un permis N³. Il peut donc suivre trois cours de français par semaine. Grâce à son niveau plus avancé, Amar reçoit des cours intensifs, tous les jours, de lundi à vendredi. Il a cependant perdu ce droit à la fin du mois de novembre 2016, sa demande d'asile ayant été refusée. Comme il n'a pas pu prouver au SEM qu'il était Erythréen, il est maintenant débouté de l'asile et n'a droit qu'à

l'aide d'urgence et à une place en bunker. Ce que les parcours de Mikile et Amar montrent, c'est que la maîtrise du français est une compétence cruciale pour les requérant.e.s d'asile. Ne pas le maîtriser complètement n'empêche pas seulement leur intégration, mais également le respect de leurs droits les plus fondamentaux. Ils en ont besoin pour communiquer avec les autorités et pour être mis au courant des procédures d'asile et des marges de manœuvre que celles-ci leur offrent.

L'importance de la maîtrise du français comme facteur d'intégration est largement admise. La Confédération, par le biais du SEM et des cantons, finance des cours de français pour les requérant.e.s en cours de procédure d'asile, ou une fois leur permis obtenu. Mais, dès que les requérant.e.s sont débouté.e.s, le français devient vecteur d'exclusion.

Les déboutés ont des droits, ils doivent pouvoir les faire valoir. Cependant, pour ce faire, il faut les connaître. Tous les renseignements qu'ils possèdent sur le système d'asile, le règlement Dublin et les types de permis ont été fournis à Amar et Mikile par leurs compagnons de galère, ou par des personnes solidaires issues de la société civile. Des informations précieuses ne leur sont pas divulguées dans une langue qu'ils maîtrisent. Cette rétention d'informations peut parfois être fatale à leur demande d'asile.

Cela pose problème car dès le moment où la personne est déboutée, on lui exclut toute possibilité d'intégration, et même pire, le statut de personne ayant «le droit d'avoir des droits» (Arendt, 1951). La maîtrise de la langue du pays d'accueil représente par conséquent une ressource nécessaire et indispensable à l'exercice des droits fondamentaux. Ce rapport à la langue devient un obstacle au respect des droits de l'Homme. Si les personnes solidaires peuvent être un relai, il convient de se poser la question du rôle de l'Etat dans l'octroi des droits fondamentaux de chacun.e et de la possibilité de les faire valoir. Pour apprendre à dire plus que «merci», il faut trop souvent chercher plus loin que ce qu'offre le système d'asile suisse.

Site internet du Collectif R:
www.desobeissons.ch